

SECTION SPORTIVE DES LENTILLÈRES

Cette section sportive Basket-Ball est ouverte depuis septembre 1982 au collège des Lentillères à Dijon.
Classes de 6^{ème} et 5^{ème} (modifications mai 2007)

I. OBJECTIFS

Sur le plan sportif

- Etablir dans le département un cursus scolaire et sportif conciliant études et sport de haut-niveau.
- Perfectionnement individuel des jeunes potentiels du département.
- Regrouper l'équipe départementale qui dispute le championnat de France des comités départementaux (benjamins et benjamines).
- Préparer les meilleurs à l'entrée au *Pôle espoirs de la Ligue de Bourgogne* en catégorie minime : collège Montchapet à Dijon.

Sur le plan humain

- Démontrer qu'il est possible de poursuivre sa scolarité, tout en pratiquant intensivement une activité sportive.
- Faire de l'individu, quelqu'un de responsable, d'épanoui, dans la vie de tous les jours, à l'école et dans le milieu sportif.

II. FONCTIONNEMENT

Sur le plan sportif

Les élèves sont licenciés dans un club et participent aux compétitions FFBB avec celui-ci.

Les entraînements des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} sont mixtes, les horaires sont communiqués aux familles avant la rentrée scolaire.

L'encadrement est assuré par le cadre technique du Comité de Côte d'Or breveté d'Etat 2^{ème} degré. Un bilan de travail est envoyé aux familles et à l'entraîneur de club à la fin de chaque trimestre.

Sur le plan scolaire

Les élèves sont externes, demi-pensionnaires au collège des Lentillères. Ils suivent une scolarité normale du niveau concerné. Ils bénéficient d'horaires aménagés qui leur permettent de s'entraîner pendant le temps scolaire.

En classe de 6^e et de 5^e, les élèves sont regroupés dans des classes où il n'y a que des élèves sport-études, tous d'un bon niveau scolaire.

Les élèves suivent normalement les cours d'EPS dispensés par le collège.

En cas de difficultés scolaires, les élèves peuvent être dispensés de certaines séances d'entraînement, afin de se remettre à niveau dans leurs études. L'entraîneur de la section sportive participe aux différents conseils de classe. Les élèves sont liés à la section sportive par un règlement intérieur.

Sur le plan médical

Deux visites annuelles sont assurées par le médecin du Comité de Côte d'Or.

Un médecin du service de santé scolaire du collège peut être appelé occasionnellement à un contrôle médical ponctuel.

III. RECRUTEMENT

- Il s'effectue sur un plan départemental, les élèves hors secteur peuvent bénéficier d'une dérogation.
- Un premier recrutement concerne les benjamins 1^{ère} année à leur entrée en 6^{ème}.
- Le recrutement des benjamins 2^{ème} année pour l'entrée en 5^{ème} est possible au cas par cas mais n'est pas une priorité.
- Les tests d'entrée se déroulent au mois de mai.
- Les niveaux sportifs et scolaires sont déterminants pour l'entrée en section sportive.

IV. INSCRIPTIONS

- Les dossiers d'inscriptions sont à retirer au collège dès le mois d'avril :

**Collège des Lentillères
Boulevard Schumann à Dijon
03 80 68 81 81**

- Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat du Comité et/ou au Collège des Lentillères.
- Aucune entrée en section sportive ne sera accordée sans l'avis favorable des responsables de la section et du principal du collège.
- L'admission ne devient définitive qu'après un examen médical effectué par un médecin du sport. Celui-ci doit attester qu'il n'y a pour l'élève aucune contre indication médicale à la pratique du basket-ball en compétition. Cette visite a lieu sur l'initiative de la famille et est à sa charge.